

Chinon, le 27 avril 2017

SEANCE N°4

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Mardi 4 avril 2017
à 18h00

Présidence : Madame FERNANDES Provisseure.

Secrétaire : Karine Drouchaux, représentant des personnels ATSS.

Membres absents excusés : M. Jean-Patrick Gille, Mme Isabelle Pain, M. Jacques Aupic, M. Philippe Brault, M. Jean-Pierre Gadler, Cécilien Aveline, Sacha Riguet, Lola Prëveaux.

Membres absents : Mme Myriam Flori M. Stéphane Gallet.

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres absents : 10

QUORUM : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	1	
II - Gestion financière et Administrative	5	
III - Organisation pédagogique et éducative	0	
IV - Postes budgétaires	0	
V - Projet d'établissement	0	
VI - Vie Scolaire	0	
VII - Formation continue	0	
VIII - Questions diverses	1	
TOTAL DES FEUILLETS	7	

La Présidente,

Isabelle Fernandès



Transmis à Monsieur le Directeur Académique
 Des Services de l'Éducation Nationale
 en résidence à Tours, le 27 avril 2017

Le Chef d'Etablissement

Isabelle Fernandès



Le Secrétaire,

Karine Drouchaux

Transmis à Madame le Recteur
 Division de l'Action Éducative,

Le 27 avril 2017

Ordre du jour :

1 Conseil d'administration

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 31 janvier 2017.

2 Gestion administrative et financière

- ◆ Exercice 2016 :
 - Adoption du compte financier.
 - Affectation des réserves.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ Décisions budgétaires modificatives.

- ◆ Avis du conseil d'administration sur les projets « Aux Arts lycéens et apprentis 2017-2018 ».

- ◆ Convention de partenariat

3 Organisation pédagogique et éducative

- ◆ Contrat d'objectifs 2017-2021.

4 Questions Diverses

Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h15

- Désignation du secrétaire de séance :

Mme Drouchaux, représentante des personnels ATSS assure le secrétariat de la séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 31 janvier 2017 :

Le procès-verbal de la séance du mardi 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 19 Exprimés : 19
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1

II - Gestion financière et Administrative (1)

18h20 : arrivée de Mme Lambert.

- Compte financier de l'exercice 2016 :

Mme la Provisoire rappelle que notre droit budgétaire impose chaque année civile un compte-rendu de l'exécution du budget devant l'assemblée délibérante qui l'a voté. Ce compte-rendu s'appelle le compte financier pour les EPLE. C'est un document unique et commun de l'ordonnateur et du comptable. Il décrit l'exécution du budget par l'ordonnateur (les dépenses et les recettes) et sa traduction dans les écritures comptables. Il permet de mesurer les écarts entre les autorisations budgétaires (le budget corrigé des décisions budgétaires modificatives) et le montant effectif des recettes constatées et des dépenses effectuées.

Puis, elle précise les modalités de sa mise en œuvre. A la fin de chaque exercice l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement qui doit être présenté au conseil d'administration avant le 30 avril suivant la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration, après avoir entendu l'agent comptable, adopte avec ou sans réserves le compte financier puis se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice. Depuis le 1^{er} janvier 2013, date de la mise en place de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), les éléments budgétaires sont complétés par des indicateurs financiers propres à l'établissement.

M. Willefert, agent comptable expose les grandes lignes du compte financier de l'exercice 2016, (cf document). Le montant total des recettes du lycée constatées en 2016 s'élève à 1 518 558.95 € alors que le total des dépenses est de 1 523 076.27 €. Le résultat de l'exercice est de 16 515.12 €. Au terme de l'exercice 2016, la capacité d'autofinancement qui correspond à l'excédentaire monétaire dégagé par les opérations de gestion de l'établissement s'élève à 59 205.10 €. Le fonds de roulement qui désigne la marge financière dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine global s'élève à 475 084.02 € soit 120.05 jours de fonctionnement. La trésorerie qui désigne les fonds matériellement disponibles pour honorer l'ensemble des engagements financiers de l'établissement est de 465 661.91 € soit 134.74 jours de fonctionnement.

Monsieur l'agent comptable propose de conserver la ventilation suivante (cf tableau), bien que conformément à l'instruction codificatrice, les comptes de réserves peuvent être fusionnés.

Monsieur Beaupuy demande des précisions quant au service « vie de l'élève ». Monsieur l'agent comptable précise que le service VE « Vie de l'élève » enregistre les dépenses et les recettes en relation avec l'amélioration de la vie des élèves et des étudiants dont les aides sociales et les actions visant à la santé et à la citoyenneté (infirmerie, CVL).

Madame la provisoire demande d'adopter le compte financier 2016 sans réserves.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 89 - 2016/2017**

Madame la provisoire demande d'adopter l'affectation des résultats financiers selon la proposition faite par M. l'agent comptable.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 88 - 2016/2017**

- Exercice 2017 : Décisions budgétaires modificatives pour information :

M. Willefert agent-comptable gestionnaire, présente pour information une décision budgétaire modificative n°3 relative à des opérations de régularisation d'ouvertures de crédits et de prévisions de recettes liées à l'attribution de subvention.

- Exercice 2017 : Décision budgétaire modificative n°4 pour vote :

M. Willefert agent comptable gestionnaire présente une décision budgétaire modificative n°4 (cf tableau) au budget de l'exercice 2017, soumise au vote du conseil d'administration, pour ouverture de crédits par prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 49 186.00 €.

Mme la provisoire propose d'adopter cette décision budgétaire modificative n°4.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 91 - 2016/2017**

II - Gestion financière et Administrative (2)

- Adhésion à l'association PFT INNOVALO :

M. Willefert agent-comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer le renouvellement de la demande d'adhésion à l'association PFT INNOVALO pour l'année 2017 pour un montant de 180.00 €.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 90 - 2016/2017**

- Autorisation donnée à l'agent-comptable d'encaisser un chèque :

M. Willefert agent-comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à encaisser un chèque bancaire émanant de la MAIF d'une somme de 1412.00 € correspondant aux dommages aux biens survenus lors d'une intrusion dans l'établissement le 19 décembre 2016.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 104 - 2016/2017**

- Don financier du lycée à l'association sportive du lycée :

Dans le cadre des championnats de France UNSS, 3 équipes du lycée François Rabelais sont engagées, en boxe à Pernes les Fontaines dans le Vaucluse les 3, 4, 5 mai, en natation à Poitiers du 10 au 12 mai, en football à Abville du 09 au 12 mai.

M. Willefert agent-comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à faire un don à hauteur de 2 000.00 € à l'association sportive du lycée afin de l'accompagner dans ces championnats.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 98 - 2016/2017**

- Conventions :

✓ **Convention de partenariat entre le musée François Rabelais à Seully et le lycée :**

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec le musée François Rabelais à Seully. Cette convention vise à favoriser la collaboration et les initiatives culturelles et pédagogiques entre le musée et le lycée. Les objectifs sont de transmettre l'héritage artistique, littéraire et historique laissé par Rabelais, favoriser la connaissance de la médiation du musée, initier la coproduction sur des projets transversaux entre les médiateurs du musée et les enseignants. La durée de la convention est de 3 ans.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 86 - 2016/2017**

❖ **Acte ca Dém'Act n° 92 - 2016/2017**

✓ **Convention de mise à disposition d'œuvres artistiques :**

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention entre M. Guilhaumon et le lycée relative à la mise à disposition d'un tableau, des lithographies et livres concernant Olivier Debré, pour la période allant du vendredi 19 mai 2017 au dimanche 21 mai 2017.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 84 - 2016/2017**

❖ **Acte ca Dém'Act n° 101 - 2016/2017**

II - Gestion financière et Administrative (3)**✓ Convention de prêt de matériel d'exposition :**

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention avec la ville de Chinon de prêt de matériel d'exposition, 15 grilles d'exposition et 3 vitrines tables, ainsi que 5 maquettes de vitraux d'Olivier Debré dans le cadre du cinquantenaire du lycée. Ce matériel est mis gracieusement à disposition du lycée du 11 au 24 mai pour les grilles et les tables et du 18 mai au 24 mai pour les maquettes des vitraux.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 99 - 2016/2017**

❖ **Acte ca Dém'Act n° 87 - 2016/2017**

✓ Convention de mise à disposition de locaux à usage scolaire :

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention avec Mme Grenès Lisa, sophrologue pour la mise à disposition de locaux à usage scolaire.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 100 - 2016/2017**

❖ **Acte ca Dém'Act n° 85 - 2016/2017**

✓ Convention d'attribution d'une subvention :

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention avec la Région Centre – Val de Loire pour l'attribution d'une subvention de 7 000 € concernant le projet 2017 de développement de la diffusion et du transfert de technologie de la Plateforme Technologique du Chinonais. Les dépenses éligibles sont prises en compte à compter du 1^{er} janvier 2017. La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et s'achève au plus tard le 30 juin 2018.

Madame Chollet demande des précisions sur la PFT. Monsieur Brethoux précise que la plateforme technologique du chinonais (PFT) est une structure labellisée qui a la double mission d'assurer des prestations technologiques en entreprises locales (à hauteur d'une dizaine d'actions par an) et des missions pédagogiques (cas concrets pour les élèves et étudiants). De plus, la PFT joue un rôle important dans la relation école-entreprise.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 94 - 2016/2017**

✓ Convention de mutualisation et de délégation de crédits relative au dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » :

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention avec l'État, ministère de l'Intérieur, représenté par le Préfet de la Région Centre-Val de Loire pour organiser l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » afin de donner aux parents primo-arrivants qui le souhaitent les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants. Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, le montant des crédits dédiés à l'opération et confiés à l'établissement « mutualisateur », s'établit à 4 800.00 € pour 2 groupes dans le département d'Indre-et-Loire, l'un à l'école Gustave Flaubert à Tours et l'autre à l'école Pitard à Tours. Les coûts éligibles comprennent les rémunérations, les frais pédagogiques, les frais d'administration et de gestion. La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 97 - 2016/2017**

II - Gestion financière et Administrative (4)**✓ Convention relative à l'organisation d'un voyage en Allemagne :**

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer une convention avec le Comité de jumelage de Chinon pour la participation de 50 élèves germanistes tous niveaux à un voyage à Hofheim du 25 au 29 mai 2017. Le groupe sera encadré par Mme Smeets, professeure d'allemand et de 2 accompagnateurs du comité de jumelage. Le prix du voyage est de 130.00 € que chaque représentant légal de l'élève participant réglera auprès de l'agent comptable du lycée à l'inscription en une seule fois.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 95 - 2016/2017**

- Voyages et sorties scolaires :**✓ Sortie à Vernou sur Brenne :**

M. l'agent comptable gestionnaire présente le budget prévisionnel de la sortie le 28 avril 2017 pour la visite de l'atelier d'Olivier Debré à Vernou sur Brenne pour 31 élèves de 2nde. Le budget prévisionnel est de 500.00 €, frais de transports financés par le budget de l'établissement.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 93 - 2016/2017**

✓ Voyage en Allemagne :

M. L'agent-comptable gestionnaire présente le budget prévisionnel du voyage à Hofheim en Allemagne organisé par le comité de jumelage Chinon Hofheim dans le cadre du jubilé du 25 mai au 29 mai 2017 pour 50 élèves germanistes des 3 niveaux. Le budget prévisionnel est de 6760.00 €. La participation demandée aux familles est de 130.00 €. Le lycée participera à hauteur de 260.00 €.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de ce voyage, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 95 - 2016/2017**

❖ **Acte ca Dém'Act n° 96 - 2016/2017**

✓ Voyage en Espagne :

M. L'agent-comptable gestionnaire présente le budget prévisionnel du voyage à Sandander en Espagne pour les élèves de TES hispanisants du 15 octobre au 21 octobre 2017. Deux projets d'organisation sont présentés, l'un avec le dispositif régional « Trans'Europe Centre » et l'autre sans le dispositif.

Avec le dispositif « Trans'Europe Centre », le budget prévisionnel est de 23 136.00 €. La participation demandée aux familles est de 120.00 €. Le lycée participera à hauteur de 3 239.20 €, la MDL à hauteur de 500 .00 € et la collectivité territoriale à hauteur de 12 916.80 €.

Sans le dispositif, le budget prévisionnel est de 22 420.00 €. La participation demandée aux familles est de 380.00 €. Le lycée participera à hauteur de 1 900.00 €.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de ce voyage, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

II - Gestion financière et Administrative (5)

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 102 - 2016/2017**

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 103 - 2016/2017**

- **Projets « Aux arts lycéens » :**

Mme la proviseure rappelle que cette opération, partenariat entre la Région Centre, le Rectorat et la Draaf (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) a pour objectif d'encourager les pratiques artistiques et met en valeur les réalisations des élèves dans les domaines artistiques et culturels développés avec leurs professeurs, en partenariat avec les artistes ou des structures culturelles.

Mme la proviseure présentent **deux projets** :

• **Le projet intitulé « espaces imaginaires »** proposé par M. Marché pour les élèves du niveau Terminal de l'option facultative « Cinéma, audiovisuel ». Ce projet s'inscrit dans le thème transversal intitulé « filmer l'invisible » abordé par l'ensemble des 3 niveaux. Les élèves réaliseront un film de fiction. Les élèves assumeront toutes les étapes d'écriture et de réalisation de leur fiction. Le partenaire culturel est CICLIC. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00 € pour des dépenses prévisionnelles de 4 600.00 €. La participation du lycée est de 500.00 €. Une subvention de 1 100.00 € est demandée à la DRAC.

• **Le projet intitulé « présence et absence à l'image »** proposé par M. Marché pour les élèves du niveau 1ère de l'option facultative « Cinéma, audiovisuel » :

Les lycéens réaliseront 3 documentaires de création selon 3 axes différents (l'espace, le temps, l'humain). Le partenaire culturel est CICLIC. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00 € pour des dépenses prévisionnelles de 5 000.00 €. La participation du lycée est de 500.00 €. Une subvention de 1 500.00 € est demandée à la DRAC.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ces projets.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Chinon, le 27 avril 2017

SEANCE N°4

III – Questions diverses :

Le lycée François Rabelais accueille depuis le 3 avril et jusqu'au 7 avril 2017 l'opération « Radio lycée Jeunes au Centre » dans les locaux du CDI. Les premiers retours des élèves et des parents d'élèves sont positifs relevant des informations fluides et des sujets intéressants.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h50.